

« Niveau 1 : Evaluation, diagnostic différentiel et traitement des pathologies en lien avec l'épaule »

Dates : vendredi 21 et samedi 22 mars 2025, 8h30-17h30

Lieu : Campus Strate J, Route de Moutier 14, 2800 Delémont (dans les locaux de l'école de physiothérapie). Le nom de la salle sera transmis aux participants en temps voulu

Intervenant : **Timothée Bernard**, Msc.PT, Fellow OMT AFOM/ IFOMPT, échographie NSMK

Physiothérapeute spécialisée dans la rééducation et la recherche clinique de l'épaule

Déroulement de la formation :

- E-learning : environ 8h a effectué **avant le début de la formation** (cours PDF 3h, vidéos 3h + prise de note, quiz 30min). Un lien sera envoyé, par courriel, une fois l'inscription validée.
- Présentiel : 16h, théorie/pratique réparties sur 2 jours.

Programme : Vous trouverez tout le programme détaillé de la formation sur le lien : https://www.swiss-shoulder-clinic.ch/wp-content/uploads/2024/11/Plan.de_cours_Niveau.1.Swiss_Shoulder.Clinic.2024-2025pdf-2.pdf

Prix :

- 550.-/membre Physioswiss
- 650.-/non-membre Physioswiss

A payer sur le compte de l'association jurassienne jusqu'au **14 février 2025**

- ➔ Banque Cantonale du Jura, Porrentruy.
IBAN : CH56 0078 9042 0314 4069 4
CCP : 25-63-7
Mention : Formation épaule mars 2025

Nombre de participants : Min.9 /Max. 15

Repas/pauses : Compris dans le prix de la formation, boissons repas à la charge des participants

Délai d'inscription : 14 février 2025 à l'adresse suivante : ➔ secretariat@ju.physioswiss.ch

Votre adresse courriel sera transmis à l'intervenant afin qu'il puisse vous donner l'accès au E-learning.

La formation sera annulée si moins de 9 participants s'inscrivent 1 mois avant la date du cours prévu !

Nous vous rendons également attentif au fait que les annulations d'inscriptions doivent être effectuées par écrit. Elles sont gratuites jusqu'au 14 février 2025 ; pour toute annulation d'inscription annoncée jusqu'à 2 semaines avant le début du cours, 50% des frais seront facturés ; moins de 2 semaines avant le début du cours, la totalité du montant du cours sera due.

En cas de désistement tardif à la suite d'un accident ou une maladie, la totalité des frais sera remboursée, ceci seulement sur présentation d'un certificat médical.

Pour tout désistement, si un participant est proposé comme remplaçant aucun frais ne sera facturé.